



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

Province de Québec
MRC de Drummond
Conseil de la MRC de Drummond

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de Drummond tenue à la salle du conseil de la MRC de Drummond, située au 436, rue Lindsay, Drummondville, le mercredi **15 octobre 2025 à 19 h 30**, le tout conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec* et au règlement MRC-754.

SONT PRÉSENTS MESDAMES ET MESSIEURS :

Line Fréchette	préfète
Stéphanie Lacoste	mairesse de Drummondville
Sylvie Laval	mairesse de Durham-Sud
Alcide Boisvert	maire de L'Avenir
François Parenteau	maire de Lefebvre
Stéphane Dionne	maire de N-D-du-Bon-Conseil, Paroisse
Sylvain Jutras	maire de N-D-du-Bon-Conseil, Village
Guy Lavoie	maire de Saint-Bonaventure
Jean-Guy Hébert	maire de Sainte-Brigitte-des-Saults
Éric Émond	maire de Saint-Cyrille-de-Wendover
Richard Kirouac	maire de Saint-Edmond-de-Grantham
Gilles Beauregard	maire de Saint-Eugène
Sylvain Cormier	maire de Saint-Félix-de-Kingsey
Nathacha Tessier	mairesse de Saint-Germain-de-Grantham
Alain Laprade	maire de Saint-Guillaume
Maryse Collette	mairesse de Saint-Lucien
Benoît Yergeau	maire de Saint-Pie-de-Guire
Luce Daneau	mairesse de Wickham
Geneviève Allaire	représentante de Saint-Majorique-de-Grantham

Ceux-ci formant quorum et siégeant sous la présidence de madame Line Fréchette, préfète.

Sont également présents :

John Husk, directeur général et greffier-trésorier
Lisa Leblanc, technicienne au greffe

1. MOT DE BIENVENUE ET PRÉSENCES

La préfète souhaite la bienvenue aux membres du conseil. Elle profite de l'occasion afin de remercier et féliciter les maires et mairesses dont le mandat prendra fin et ceux dont le mandat débute.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

MRC14152/10/25

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé;



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

Il est proposé par Maryse Collette
Appuyé par Stéphane Dionne
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance.

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

1. **Mot de bienvenue et présences**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Conseil**
 - 3.1) Procès-verbal du 10 septembre 2025 / Adoption
 - 3.2) Suivi des résolutions du conseil du 10 septembre 2025
4. **CAP**
 - 4.1) Procès-verbal du CAP du 2 septembre 2025 / Dépôt
 - 4.2) Suivi des résolutions du CAP du 2 septembre 2025
5. **L'agenda de la MRC**
6. **Finances**
 - 6.1) Comptes à payer
 - 6.1.1) Certificat de disponibilité du 7 octobre 2025 / Dépôt
 - 6.1.2) États comparatifs selon l'article 176.4 du Code municipal du Québec / Dépôt
 - 6.2) Prêt pour les travaux au rez-de-chaussée / Résiliation / Autorisation
7. **Administration**
 - 7.1) Service régional de gestion documentaire / Logiciel Constellio / Autorisation
 - 7.2) Déclassement annuel 2025 / Destruction des documents / Autorisation
 - 7.3) Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales 2025-2028 (PRACIM) / Demande d'aide financière / Autorisation
8. **Évaluation**
 - 8.1) Rapport d'activités du comité d'évaluation foncière du 18 septembre 2025
 - 8.2) Rapports sur la tenue à jour des rôles / Octobre 2025 / Dépôt
 - 8.3) Achat de tablettes électroniques / Autorisation
9. **Planification et gestion du territoire**
 - 9.1) Aménagement / Rapport d'activités du comité d'aménagement du 9 octobre 2025
 - 9.2) Aménagement / Approbation de modifications à un règlement et/ou plan d'urbanisme
 - 9.2.1) Drummondville / RV25-5784-1 (zonage)
Modifier les dispositions applicables aux logements additionnels et aux logements supplémentaires de type intergénérationnels.
 - 9.2.2) Lefebvre / 439
Adopter un règlement encadrant l'occupation et l'entretien des bâtiments.
 - 9.3) Modification au SADR / Règlement numéro MRC-964 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Drummond numéro MRC-773-1, relatif à la modification des dispositions relatives aux carrières et sablières et à l'autorisation des résidences en zone agricole au bénéfice d'un producteur, de son enfant, de son employé, de son actionnaire ou de son sociétaire, en vertu de l'article 62.2 de la Loi sur la protection des territoires et des activités agricoles
 - 9.3.1) Entrée en vigueur et document indiquant la nature des modifications / Adoption



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

- 9.4) Modification au SADR / Projet de règlement numéro MRC-982 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Drummond numéro MRC-773-1, relatif à la mise à jour du cadre normatif applicable aux zones exposées aux glissements de terrain
 - 9.4.1) Avis de motion
 - 9.4.2) Projet de règlement MRC-982 et document sur la nature des modifications / Adoption
 - 9.4.3) Demande d'avis à la ministre
- 9.5) Révision du SAD / Communication / Fiche de projet / Dépôt
- 9.6) Gestion des cours d'eau
 - 9.6.1) Saint-Germain-de-Grantham / Cours d'eau Thivierge (GC-476) / Suivi
 - 9.6.2) Exécution de travaux / St-Pie-de-Guire / Branche 20 du ruisseau Pokasso (GC-474) – phase 2 / Autorisation
 - 9.6.3) Entretien des cours d'eau / Aide-mémoire / Dépôt
- 9.7) Matières résiduelles
 - 9.7.1) Rapport d'activités du comité de gestion des matières résiduelles du 9 septembre 2025
 - 9.7.2) Service d'écocentre / Engagement du nouveau conseil de la MRC
- 9.8) Environnement
 - Aucun point.
- 9.9) Plan de développement de la zone agricole (PDZA)
 - 9.9.1) Rapport d'activités du comité du PDZA du 12 septembre 2025
- 9.10) Parc régional de la Forêt-Drummond
 - 9.10.1) Rapport d'activités du comité consultatif du PRFD du 16 septembre 2025
 - 9.10.2) Rapport d'activités du comité directeur du PRFD du 23 septembre 2025
 - 9.10.3) Prescriptions sylvicoles hiver 2025-2026 / Adoption
- 9.11) Mobilité durable
 - 9.11.1) Rapport d'activités du comité de mobilité durable du 16 septembre 2025
 - 9.11.2) Statistiques Mobilibus au 30 septembre 2025
 - 9.11.3) Programme de soutien au transport adapté (PSTA) / Demande d'aide financière 2025-2027 – Volet 1 / Autorisation
 - 9.11.4) Politique relative à la qualité du service de transport collectif et adapté / Modification
- 9.12) Énergies renouvelables
 - Aucun point.
- 9.13) Plan climat
 - 9.13.1) Élaboration de la démarche d'adaptation / Adjudication
 - 9.13.2) Comité de pilotage du plan climat / Nominations
- 10. Sécurité publique**
 - 10.1) Rapport d'activités du comité de sécurité publique du 25 juin 2025
 - 10.2) Rapport d'activités du comité de sécurité publique du 23 septembre 2025
- 11. Développement économique, social et culturel**
 - 11.1) Rapport d'activités du comité ruralité du 16 septembre 2025
 - 11.2) Rapport d'activités du comité culturel du 30 septembre 2025
 - 11.3) Comité d'investissement commun / Nomination
 - 11.4) Programme d'appui aux collectivités (PAC), phase 2 / Demande d'aide financière / Autorisation de dépôt
 - 11.5) Grande semaine des tout-petits / Déclaration
- 12. Ressources humaines**



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

- Aucun point.
- 13. Correspondance**
 - 13.1) Liste de correspondance
 - 14. Divers**
 - 14.1) Fin de mandat du conseil
 - 15. Période de questions**
 - 16. Levée de la séance**

ADOPTÉE

3. CONSEIL

3.1) PROCÈS-VERBAL DU 10 SEPTEMBRE 2025 / ADOPTION

MRC14153/10/25

Il est proposé par Richard Kirouac
Appuyé par Jean-Guy Hébert
ET RÉSOLU

D'ADOPTER et DE SIGNER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 10 septembre 2025.

ADOPTÉE

3.2 SUIVI DU CONSEIL DU 10 SEPTEMBRE 2025

Le suivi des résolutions du conseil du 10 septembre 2025 est déposé. Il n'y a aucune question.

4. CAP

4.1) PROCÈS-VERBAL DU CAP DU 2 SEPTEMBRE 2025 / DÉPÔT

Le procès-verbal de la séance du CAP du 2 septembre 2025 est déposé conformément au règlement MRC-756. Il n'y a aucune question.

4.2) SUIVI DES RÉSOLUTIONS DU CAP DU 2 SEPTEMBRE 2025

Le suivi des résolutions du CAP du 2 septembre 2025 est déposé. Il n'y a aucune question.

5. L'AGENDA DE LA MRC

La liste des rencontres auxquelles ont participé les membres du conseil pour la période du 11 septembre 2025 au 15 octobre 2025 est déposée pour information. La préfète profite de l'occasion pour souligner les anniversaires de messieurs Jean-Guy Hébert, Éric Émond et Richard Kirouac. Il n'y a aucune question.

6. FINANCES

6.1) COMPTES À PAYER

6.1.1) CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DU 7 OCTOBRE 2025 / DÉPÔT

Le certificat de disponibilité des comptes à payer du mois d'octobre adopté par le comité administratif et de planification lors de sa séance ordinaire du 7 octobre 2025 est déposé. Il n'y a aucune question.



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

6.1.2) CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DU 7 OCTOBRE 2025 / DÉPÔT

Conformément à l'article 176.4 du *Code municipal du Québec*, le directeur général dépose les deux états comparatifs prescrits. Il n'y a aucune question.

6.2) PRÊT POUR LES TRAVAUX AU REZ-DE-CHAUSSÉE / RÉSILIATION /
AUTORISATION

MRC14154/10/25

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond a réalisé un emprunt à long terme au montant de 403 200 \$ pour financer le règlement d'emprunt numéro MRC-864 pour des travaux de rénovation de la bâtisse de la MRC le 20 janvier 2021 (*MRC12766/01/21*);

CONSIDÉRANT QUE la date d'échéance de cet emprunt est le 27 janvier 2026;

CONSIDÉRANT QU'à l'échéance, le solde de cet emprunt sera de 210 300 \$;

CONSIDÉRANT QUE la MRC souhaite rembourser le solde de cet emprunt à l'échéance;

CONSIDÉRANT QU'aucun frais ne serait engendré par la fermeture de l'emprunt à son échéance;

CONSIDÉRANT QUE les états financiers vérifiés de la MRC indiquent un surplus cumulé de 231 235 \$ pour la bâtisse de la MRC au 31 décembre 2024;

Il est proposé par Nathacha Tessier
Appuyé par Luce Daneau
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le remboursement de l'entièreté du solde de 210 300 \$ de l'emprunt à long terme pour le règlement d'emprunt numéro MRC-864 à son échéance au 27 janvier 2026.

D'AUTORISER le paiement à même le surplus budgétaire cumulé pour la bâtisse de la MRC.

DE FERMER le compte relatif à l'emprunt à la Banque Royale du Canada.

D'AUTORISER la préfète et le directeur général à signer pour et au nom de la MRC tous les documents requis pour accomplir les présentes.

ADOPTÉE

7. ADMINISTRATION

7.1) SERVICE RÉGIONAL DE GESTION DOCUMENTAIRE / LOGICIEL
CONSTELLIO / AUTORISATION

MRC14155/10/25

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Durham-Sud, l'Avenir, Lefebvre, Notre-Dame-du-Bon-Conseil (Paroisse), Notre-Dame-du-Bon-Conseil (Village), Saint-Bonaventure, Saint-Cyrille-de-Wendover, Saint-Edmond-de-Grantham, Saint-Germain-de-Grantham, Saint-Guillaume, Saint-Majorique-de-Grantham et Sainte-Brigitte-des-Saults, ainsi que la MRC, ont conclu une entente intermunicipale pour la mise en place d'un service régional de gestion documentaire;



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière faite au MAMH dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR), volet 4 - coopération et gouvernance municipale, pour la mise en place d'un service régional de gestion documentaire;

CONSIDÉRANT l'embauche d'une technicienne régionale en gestion documentaire;

CONSIDÉRANT QU'UN logiciel de gestion intégrée des documents (GID) est un outil essentiel pour une saine gestion documentaire;

CONSIDÉRANT QUE le logiciel *Constellio* est utilisé depuis plus de quatre ans par la MRC de Drummond pour assurer la gestion intégrée de ses documents (CAP6247/03/21);

CONSIDÉRANT l'offre de service reçu par la compagnie *Constellio* le 10 décembre 2024 pour la mutualisation des licences, afin de bénéficier d'un meilleur prix;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses relatives à l'acquisition du logiciel *Constellio* font partie intégrante des Prévisions budgétaires 2025;

Il est proposé par Stéphane Dionne
Appuyé par Jean-Guy Hébert
ET RÉSOLU

D'AUTORISER l'abonnement annuel au plan platine de 50 utilisateurs au logiciel selon la soumission EST-000839 de la compagnie *Constellio* reçut le 10 décembre 2024, pour un montant de 54 390 \$, plus les taxes applicables, ainsi que pour l'implantation et la formation des utilisateurs.

D'AUTORISER le paiement de factures via la Partie XIV – Service de gestion documentaire des prévisions budgétaires 2025.

ADOPTÉE

7.2) DÉCLASSEMENT ANNUEL 2025 / DESTRUCTION DES DOCUMENTS /
AUTORISATION

MRC14156/10/25

CONSIDÉRANT la *Loi sur les archives*, obligeant tout organisme public à établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents;

CONSIDÉRANT le calendrier de conservation de la Municipalité régionale de comté de Drummond approuvé par Bibliothèque et Archives nationales du Québec le 26 février 2024;

CONSIDÉRANT QU'une partie du déclassé annuel 2025 a été effectué à la Municipalité régionale de comté de Drummond;

CONSIDÉRANT l'inventaire détaillé présenté;

Il est proposé par Guy Lavoie
Appuyé par Sylvain Jutras
ET RÉSOLU

D'AUTORISER à procéder à la destruction des documents identifiés dans l'inventaire détaillé conformément au calendrier de conservation en vigueur de la MRC de Drummond.

ADOPTÉE



7.3) PROGRAMME D'AMÉLIORATION ET DE CONSTRUCTION
D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES 2025-2028 (PRACIM) /
AUTORISATION

MRC14157/10/25

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a lancé un appel de projets dans le cadre du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM);

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise à soutenir les municipalités et les MRC dans la réfection, la construction, l'agrandissement ou la mise en commun de bâtiments municipaux et communautaires;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond souhaite déposer une demande d'aide financière au volet 1 du PRACIM 2025-2028 pour la réfection du bâtiment administratif situé au 436, rue Lindsay, à Drummondville;

Il est proposé par Maryse Collette

Appuyé par Richard Kirouac

ET RÉSOLU

D'AUTORISER le dépôt d'une demande d'aide financière au volet 1 du PRACIM 2025-2028 auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour le projet mentionné ci-dessus.

D'AUTORISER le directeur général à signer tous les documents requis pour compléter la demande.

ADOPTÉE

8. ÉVALUATION

8.1) RAPPORT D'ACTIVITÉS DU COMITÉ D'ÉVALUATION FONCIÈRE DU 18 SEPTEMBRE 2025

Le rapport d'activités du comité d'évaluation foncière ayant eu lieu le 18 septembre 2025 est déposé. Monsieur John Husk en fait la lecture. Il n'y a aucune question.

8.1) RAPPORT SUR LA TENUE À JOUR DES RÔLES / OCTOBRE 2025 / DÉPÔT

Le rapport sur la tenue à jour des rôles d'évaluation au 1^{er} octobre 2025 est déposé. Il n'y a aucune question.

8.3) ACHAT DE TABLETTES ÉLECTRONIQUES / AUTORISATION

MRC14158/10/25

CONSIDÉRANT les besoins informatiques au département d'évaluation foncière pour l'achat d'une tablette de type ToughPad et le remplacement de trois tablettes du même type qui arrivent à la fin de leur vie utile, n'ayant pas les capacités techniques requises pour migrer vers Windows 11;

CONSIDÉRANT la fin du soutien technique de Windows 10 par Microsoft le 14 octobre dernier;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de migrer vers Windows 11 sur l'ensemble de nos appareils pour des questions de sécurité informatique;



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

CONSIDÉRANT les modalités techniques relatives à l'utilisation du logiciel PG en évaluation foncière;

CONSIDÉRANT les recommandations de la firme externe suivant l'octroi d'un mandat de diagnostic organisationnel du service d'évaluation foncière (MRC14027/04/25);

CONSIDÉRANT les deux soumissions reçues le 06 et le 09 juin 2025 pour l'achat de quatre tablettes électroniques de type ToughPad;

CONSIDÉRANT QUE l'équipe en évaluation foncière effectue actuellement une phase test d'une semaine des nouveaux modèles de tablettes afin de s'assurer de la compatibilité de ces dernières avec les outils utilisés par la MRC;

CONSIDÉRANT les recommandations de la compagnie *Infoplus*;

Il est proposé par Sylvain Jutras
Appuyé par François Parenteau
ET RÉSOLU

D'AUTORISER, suivant la phase test d'une semaine des nouveaux modèles de tablettes, l'acquisition de quatre tablettes de type ToughPad et ses accessoires pour le département d'évaluation foncière pour un montant maximal de 24 607 \$, plus les taxes applicables, ainsi que le temps de configuration, estimé à huit heures de travail et pouvant être revue à la hausse ou à la baisse, au taux horaire de 98,50 \$ de l'heure.

D'AUTORISER les coûts relatifs à l'installation du logiciel d'évaluation sur les nouvelles tablettes estimés à huit heures de travail au taux de 215 \$/heure plus les taxes applicables par la compagnie PG Solutions.

ADOPTÉE

9. PLANIFICATION ET GESTION DU TERRITOIRE

9.1) AMÉNAGEMENT / RAPPORT D'ACTIVITÉS DU COMITÉ D'AMÉNAGEMENT DU 9 OCTOBRE 2025

Le rapport d'activités du comité d'aménagement ayant eu lieu le 9 octobre 2025 est déposé. Madame Nathacha Tessier en fait la lecture. Il n'y a aucune question.

9.2) AMÉNAGEMENT / APPROBATION DE MODIFICATIONS À UN RÈGLEMENT ET/OU PLAN D'URBANISME

9.2.1) DRUMMONDVILLE / RV25-5784-1 (ZONAGE)

MRC14159/10/25

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Drummondville a transmis pour approbation son règlement n° RV25-5784-1 modifiant son règlement de zonage n° 4300;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour but de modifier les dispositions applicables aux logements additionnels et aux logements supplémentaires de type intergénérationnels au sein d'une habitation unifamiliale;

CONSIDÉRANT les explications déposées par le service de l'aménagement quant à ce dossier;



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

Il est proposé par Jean-Guy Hébert
Appuyé par Éric Émond
ET RÉSOLU

D'APPROUVER, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)*, le règlement n° RV25-5784-1 modifiant le règlement de zonage de la Ville de Drummondville, celui-ci étant conforme aux objectifs, aux affectations et aux dispositions contenues au document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur.

DE TRANSMETTRE la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement n° RV25-5784-1 à la Ville de Drummondville.

ADOPTÉE

9.2.2) LEFEBVRE / 439

MRC14160/10/25

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lefebvre a transmis pour approbation son règlement n° 439;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour but d'adopter un règlement encadrant l'occupation et l'entretien des bâtiments sur le territoire;

CONSIDÉRANT les explications déposées par le service de l'aménagement quant à ce dossier;

Il est proposé par Sylvie Laval
Appuyé par Guy Lavoie
ET RÉSOLU

D'APPROUVER, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)*, le règlement n° 439 de la Municipalité de Lefebvre, celui-ci étant conforme aux objectifs, aux affectations et aux dispositions contenues au document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur.

DE TRANSMETTRE la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement n° 439 à la Municipalité de Lefebvre.

ADOPTÉE

9.3) MODIFICATION AU SADR / RÈGLEMENT NUMÉRO MRC-964
MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT
RÉVISÉ DE LA MRC DE DRUMMOND NUMÉRO MRC-773-1, RELATIF À
LA MODIFICATION DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX CARRIÈRES ET
SABLIÈRES ET À L'AUTORISATION DES RÉSIDENCES EN ZONE
AGRICOLE AU BÉNÉFICE D'UN PRODUCTEUR, DE SON ENFANT, DE
SON EMPLOYÉ, DE SON ACTIONNAIRE OU DE SON SOCIÉTAIRE, EN
VERTU DE L'ARTICLE 62.2 DE LA *LOI SUR LA PROTECTION DES
TERRITOIRES ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES*

9.3.1) ENTRÉE EN VIGUEUR ET DOCUMENT SUR LA NATURE DES
MODIFICATIONS / ADOPTION

MRC14161/10/25



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de Drummond a adopté, le 11 juin 2025, le Règlement MRC-964;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation atteste que le Règlement MRC-964 est conforme aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT le Règlement MRC-964 est entré en vigueur le jour de la notification de cet avis à la MRC, soit le 2 septembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* exige, après l'entrée en vigueur d'un règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement, l'adoption d'un document qui indique la nature des modifications qu'une municipalité locale devra apporter pour tenir compte de cette modification au schéma;

CONSIDÉRANT QUE le Document indiquant la nature des modifications devant être apportées à la réglementation d'urbanisme pour tenir compte de cette modification au schéma n'a pas été modifié depuis son adoption;

Il est proposé par Luce Daneau
Appuyé par Benoît Yergeau
ET RÉSOLU

D'ADOPTER par renvoi le Document indiquant la nature des modifications devant être apportées à la réglementation d'urbanisme, relativement au *Règlement MRC-964 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Drummond numéro MRC-773-1, relatif à la modification des dispositions relatives aux carrières et sablières et à l'autorisation des résidences en zone agricole au bénéfice d'un producteur, de son enfant, de son employé, de son actionnaire ou de son sociétaire en vertu de l'article 62.2 de la Loi sur la protection des territoires et des activités agricoles*, lequel est entré en vigueur le 2 septembre 2025.

DE TRANSMETTRE une copie de cette résolution et du Règlement MRC-964 aux municipalités locales de la MRC.

DE TRANSMETTRE une copie de cette résolution et du Règlement MRC-964 aux MRC adjacentes.

ADOPTÉE

9.4) MODIFICATION AU SADR / PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO MRC-982 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DE DRUMMOND NUMÉRO MRC-773-1, RELATIF À LA MISE À JOUR DU CADRE NORMATIF APPLICABLE AUX ZONES EXPOSÉES AUX GLISSEMENTS DE TERRAIN

9.4.1) AVIS DE MOTION

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT

L'objet de ce règlement est :

1. La mise à jour du cadre normatif applicable aux zones exposées aux glissements de terrain.



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

AVIS DE MOTION

est donné et dépôt du projet de règlement est fait par Nathacha Tessier à l'effet que, lors de la séance de ce conseil, sera soumis pour adoption le *Projet de règlement numéro MRC-982 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Drummond numéro MRC-773-1, relatif à la mise à jour du cadre normatif applicable aux zones exposées aux glissements de terrain.*

9.4.2) PROJET DE RÈGLEMENT MRC-982 ET DOCUMENT SUR LA NATURE DES MODIFICATIONS / ADOPTION

MRC14162/10/25

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé MRC-773-1 (SADR) est entré en vigueur le 25 juillet 2017;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 47 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la MRC de Drummond peut modifier le SADR;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Pie-de-Guire, a déposé à la MRC la résolution 25-02-124 demandant une modification du cadre normatif applicable aux zones exposées aux glissements de terrain du SADR;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC de Drummond souhaite apporter des modifications à son schéma d'aménagement et de développement révisé (MRC-773-1) afin de tenir compte de la révision des normes encadrant les zones exposées aux glissements de terrain du SADR;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 15 octobre 2025 et que le projet de règlement a été présenté aux mairesses et maires du conseil de la MRC, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, L.R.Q., c, C-27.1;

Il est proposé par Sylvain Jutras
Appuyé par Nathacha Tessier
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le *Projet de règlement numéro MRC-982 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Drummond numéro MRC-773-1, relatif à la mise à jour du cadre normatif applicable aux zones exposées aux glissements de terrain*, ainsi que le document indiquant la nature des modifications à être apportées à la réglementation d'urbanisme.

DE TRANSMETTRE ces documents aux municipalités de la MRC de Drummond, aux MRC adjacentes et au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

ADOPTÉE

9.4.3) DEMANDE D'AVIS À LA MINISTRE

MRC14163/10/25

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de Drummond a entrepris une modification au schéma d'aménagement et de développement révisé par l'adoption du *Projet de règlement MRC-982*;



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

CONSIDÉRANT QUE le *Projet de règlement MRC-982* a pour but la mise à jour du cadre normatif applicable aux zones exposées aux glissements de terrain;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 50 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil peut demander à la ministre son avis sur la modification proposée;

Il est proposé par Éric Émond
Appuyé par Luce Daneau
ET RÉSOLU

DE DEMANDER à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation son avis sur le *Projet de règlement MRC-982*.

ADOPTÉE

9.5) RÉVISION DU SAD / COMMUNICATION / FICHE DE PROJET / DÉPÔT

La fiche de projet en lien avec la révision du schéma d'aménagement et de développement de la MRC est déposée pour information. Il n'y a aucune question.

9.6) GESTION DES COURS D'EAU

9.6.1) SAINT-GERMAIN-DE-GRANTHAM / COURS D'EAU THIVIERGE (gc-476) / SUIVI

Un document synthèse présentant les diverses démarches entreprises dans le dossier est déposé pour information. Il n'y a aucune question.

9.6.2) EXÉCUTION DE TRAVAUX / ST-PIE-DE-GUIRE / BRANCHE 20 DU RUISSEAU POKASSO (GC-474) – PHASE 2 / AUTORISATION

MRC14164/10/25

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet GC-474, des travaux d'entretien de la branche 20 du ruisseau Pokasso ont été exécutés à l'automne 2024 aux chaînages 3+040 à 3+520 (MRC12741/06/24);

CONSIDÉRANT QU'à la suite de ses travaux, un propriétaire a fait une demande pour un entretien dans la portion amont du même cours d'eau;

CONSIDÉRANT la résolution 25-06-148 adoptée par la municipalité de St-Pie-de-Guire le 2 juin 2025 demandant l'entretien de la portion amont de la branche 20 du ruisseau Pokasso en complément aux travaux exécutés précédemment et s'engageant à défrayer les coûts engendrés par les travaux;

CONSIDÉRANT QUE les relevés réalisés par les gestionnaires de cours d'eau de la MRC de Drummond confirment qu'il y a une accumulation significative de sédiments nuisant ainsi au drainage efficace des terres en cultures;

CONSIDÉRANT QUE la longueur des travaux allant des chaînages 4+018 à 4+490 totalise une distance d'environ 472 mètres linéaires;

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'entretien de la phase 2 sont estimés à un montant de 7 359 \$ et s'ajouteront à la facture du projet;



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

CONSIDÉRANT QU'une déclaration de conformité sera déposée au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements Climatiques, de la Forêt et de Parc, en vertu du Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement;

Il est proposé par Maryse Collette
Appuyé par Sylvie Laval
ET RÉSOLU

D'AUTORISER la phase 2 des travaux d'entretien de la branche 20 du ruisseau Pokasso sur une distance de 472 mètres linéaires, au montant estimé de 7 359 \$;

LE TOUT en conformité avec la demande de la municipalité de St-Pie-de-Guire.

ADOPTÉE

9.6.3) ENTRETIEN DES COURS D'EAU / AIDE-MÉMOIRE / DÉPÔT

Un aide-mémoire destiné aux citoyens de la MRC concernant l'entretien des cours d'eau est déposé pour information. Il n'y a aucune question.

9.7) MATIÈRES RÉSIDUELLES

9.7.1) RAPPORT D'ACTIVITÉS DU COMITÉ DE GESTION DES MATIÈRES
RÉSIDUELLES DU 9 SEPTEMBRE 2025

Le rapport d'activités du comité de gestion des matières résiduelles ayant eu lieu le 9 septembre 2025 est déposé. Monsieur Stéphane Dionne en fait la lecture. Il n'y a aucune question.

9.7.2) SERVICE D'ÉCOCENTRE / ENGAGEMENT NOUVEAU CONSEIL DE LA
MRC

MRC14165/10/25

CONSIDÉRANT l'adoption du Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Drummond le 23 novembre 2023;

CONSIDÉRANT l'ouverture du premier écocentre de la MRC de Drummond en 2007;

CONSIDÉRANT QUE l'écocentre a atteint sa capacité limite et qu'il n'est plus possible d'ajouter des matières pouvant être recyclées;

CONSIDÉRANT l'étude portant sur l'évaluation de l'offre de services en gestion des matières résiduelles, des besoins et de l'optimisation de ces services sur le territoire de la MRC de Drummond réalisée en 2024 par Nature Action Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'étude recommande l'implantation d'un deuxième écocentre dans le secteur St-Nicéphore de la ville de Drummondville;

CONSIDÉRANT la signature, avec WM, de la convention encadrant l'élimination des résidus ultimes et le développement d'un complexe environnemental le 16 août 2024;

CONSIDÉRANT QUE dans cette convention, WM propose de construire un écocentre selon les besoins de la MRC sur sa propriété à Drummondville;



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

CONSIDÉRANT l'adoption le 4 février 2025 de la résolution CAP7182/02/25 qui mandate la direction générale de la MRC à poursuivre les discussions avec WM afin de préparer un plan d'action avec échéancier pour la construction, mise en service et opération d'un nouvel écocentre;

CONSIDÉRANT la présentation d'un premier projet de plan d'écocentre aux membres du comité de gestion des matières résiduelles le 9 septembre dernier;

CONSIDÉRANT les élections municipales qui auront lieu le 2 novembre prochain;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité de gestion des matières résiduelles de la MRC sont d'avis que les travaux menant à l'implantation de ce deuxième écocentre devraient se poursuivre après ces élections et qu'ils ont recommandé au conseil de voter une résolution encourageant le prochain conseil à poursuivre en ce sens;

Il est proposé par Luce Daneau
Appuyé par Sylvie Laval
ET RÉSOLU

DE RECOMMANDER au nouveau conseil de la MRC, qui sera en place à la suite des élections municipales ayant lieu le 2 novembre, de poursuivre les travaux avec WM menant à l'implantation d'un deuxième écocentre sur le territoire de la MRC de Drummond.

D'AMORCER les discussions et les démarches avec les municipalités voisines de la MRC afin de pouvoir offrir la meilleure offre de services d'écocentre aux citoyens de la MRC de Drummond.

ADOPTÉE

9.8) ENVIRONNEMENT

Aucun point.

9.9) PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA)

9.9.1) RAPPORT D'ACTIVITÉS DU COMITÉ DU PDZA DU 12 SEPTEMBRE 2025

Le rapport d'activités du comité du PDZA ayant eu lieu le 12 septembre 2025 est déposé. Madame Stéphanie Lacoste en fait la lecture. Il n'y a aucune question.

9.10) PARC RÉGIONAL FORÊT-DRUMMOND

9.10.1) RAPPORT D'ACTIVITÉS DU COMITÉ CONSULTATIF DU PRFD DU 16 SEPTEMBRE 2025

Le rapport d'activités du comité consultatif du parc régional de la Forêt-Drummond ayant eu lieu le 16 septembre 2025 est déposé. Monsieur John Husk en fait la lecture. Il n'y a aucune question.

9.10.2) RAPPORT D'ACTIVITÉS DU COMITÉ DIRECTEUR DU PRFD DU 23 SEPTEMBRE 2025

Le rapport d'activités du comité directeur du parc régional de la Forêt-Drummond ayant eu lieu le 23 septembre 2025 est déposé. Madame Line Fréchette en fait la lecture. Il n'y a aucune question.



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

9.10.3) PRESCRIPTIONS SYLVICOLES HIVER 2025-2026 / ADOPTION

MRC14166/10/25

CONSIDÉRANT QUE le parc régional de la Forêt-Drummond est un territoire forestier composé entièrement de forêts naturelles et de plantations et que le territoire nécessite de l'entretien et de l'aménagement forestier;

CONSIDÉRANT le plan d'aménagement forestier réalisé pour les unités du secteur Drummondville du parc régional;

CONSIDÉRANT QUE des coupes de succession, des coupes avec protection et de régénération et des sols, des coupes progressives d'ensemencement et des coupes d'éclaircie commerciale sont identifiées à être réalisées cet hiver dans les parcelles forestières figurant aux prescriptions sylvicoles jointes à la présente résolution, et ce, sur une superficie projetée de 35.7 hectares;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux seront mis en œuvre par le Groupement forestier Arthabaska-Drummond;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs traitements dans le cadre de ces travaux sont admissibles aux programmes d'aide financière de mise en valeur des forêts privées pour une somme projetée de 11 995,40\$ en aide financière;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de Drummond manifeste son intérêt à entretenir la forêt du parc régional de façon durable et étroitement liée aux activités récréotouristiques et à la biodiversité et d'en tirer des revenus;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité directeur du parc régional;

Il est proposé par Guy Lavoie
Appuyé par Éric Émond
ET RÉSOLU

D'ADOPTER les prescriptions sylvicoles du projet d'hiver 2025-2026.

D'AUTORISER le directeur général à signer, pour et au nom de la MRC de Drummond, les prescriptions sylvicoles remises par le Groupement forestier Arthabaska-Drummond ainsi que tout autre document requis afin de mettre en œuvre ces travaux forestiers.

D'ENTREPRENDRE les travaux forestiers conformément aux prescriptions sylvicoles.

DE DÉDUIRE les coûts de ces travaux à même le montant des revenus de coupes forestières.

DE DIRIGER les revenus de coupes nets au budget du parc régional de la Forêt-Drummond.

ADOPTÉE

9.11) MOBILITÉ DURABLE

9.11.1) RAPPORT D'ACTIVITÉS DU COMITÉ DE MOBILITÉ DURABLE DU 16
SEPTEMBRE 2025

Le rapport d'activités du comité de mobilité durable ayant eu lieu le 16 septembre 2025 est déposé. Madame Nathacha Tessier en fait la lecture. Il n'y a aucune question.



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

9.11.2) STATISTIQUES MOBILIBUS AU 30 SEPTEMBRE 2025

Les statistiques des déplacements du service Mobilibus au 30 septembre 2025 sont déposées. Il n'y a aucune question.

9.11.3) PROGRAMME DE SOUTIEN AU TRANSPORT ADAPTÉ / DEMANDE
D'AIDE FINANCIÈRE 2025-2027 / AUTORISATION

MRC14167/10/25

CONSIDÉRANT QUE MRC de Drummond s'est vu déléguer, le 15 mars 2023 par la résolution *MRC13342/03/23* par 17 municipalités du territoire, la compétence d'organisation d'un service de transport adapté et collectif;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond a adopté la grille tarifaire des services de transport adapté, le 13 septembre 2023 par la résolution numéro *MRC13489/09/23*;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond a adopté une Politique de qualité de service en transport adapté et collectif en août 2023, par la résolution *MRC13458/08/23* et modifié par la résolution *MRC14061/05/25*;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond offre un service de transport adapté en milieu rural, où la densité territoriale est inférieure à 35 habitants par kilomètre carré;

CONSIDÉRANT QU'il est estimé que les dépenses admissibles au Programme de soutien au transport adapté engagées par la MRC en 2025 s'élèveront à 33 633 \$;

CONSIDÉRANT QU'il est estimé que les dépenses admissibles au Programme de soutien au transport adapté engagées par la MRC en 2026 s'élèveront à 38 160 \$;

CONSIDÉRANT QU'il est estimé que les dépenses admissibles au Programme de soutien au transport adapté engagées par la MRC en 2027 s'élèveront à 43 250 \$;

CONSIDÉRANT QUE le service du transport adapté prévoit effectuer 1617 déplacements en 2025, 1779 déplacements en 2026 et 1957 déplacements en 2027;

CONSIDÉRANT QUE les modalités d'application du Programme de subvention au transport adapté indiquent que la contribution de base du Ministère est calculée selon la formule suivante : (coût reconnu par déplacement x nombre de déplacement) x 65 %;

CONSIDÉRANT QUE le Programme de soutien au transport adapté 2025-2027 – Volet 1 exige l'adoption d'une résolution contenant les informations nécessaires pour que le ministère des Transports et de la Mobilité durable puisse prendre une décision;

Il est proposé par Nathacha Tessier

Appuyé par François Parenteau

ET RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général à faire le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien au transport adapté, pour les années 2025-2026-2027.

D'APPROUVER le Plan de transport et de développement (2025-2027) joint à la présente résolution.

D'AUTORISER le directeur général à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution.



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec.

ADOPTÉE

9.11.4) POLITIQUE RELATIVE À LA QUALITÉ DU SERVICE DE TRANSPORT
COLLECTIF ET ADAPTÉ / MODIFICATION

MRC14168/10/25

CONSIDÉRANT la résolution *MRC13458/08/23* adoptant la Politique relative à la qualité du service de transport collectif et adapté;

CONSIDÉRANT QUE le comité de mobilité durable, lors de sa rencontre tenue le 16 septembre 2025, a recommandé au Conseil d'apporter des modifications à la Politique relative à la qualité du service de transport collectif et adapté;

Il est proposé par Sylvie Laval
Appuyé par Jean-Guy Hébert
ET RÉSOLU

DE MODIFIER la Politique relative à la qualité du service de transport collectif et adapté, telles que déposées, soit :

- Au chapitre 4 « Nos engagements », et plus précisément à la sous-section « Personnel courtois, professionnel et respectueux », ajouter les énoncés suivants :

« L'organisation s'engage également à maintenir un service de transport respectueux et sécuritaire pour tous. À ce titre :

- Elle applique une tolérance zéro à l'égard de tout comportement discriminatoire fondé sur les motifs prévus par la Charte des droits et libertés de la personne ;
- Elle prohibe toute forme de violence ou d'harcèlement, qu'elle soit physique, psychologique, sexuelle ou de toute autre nature.

Ces principes s'appliquent tant aux usagers qu'aux fournisseurs du service, dans toutes les interactions et situations liées à l'exploitation du service de transport.

L'organisation veille au respect de ces engagements afin d'assurer un environnement sûr, équitable et digne pour l'ensemble des personnes concernées. »

D'APPROUVER l'entrée en vigueur de la Politique amendée à compter du 16 octobre 2025.

DE TRANSMETTRE une copie de la Politique amendée au ministère des Transports et de la Mobilité durable, le tout selon les normes du programme de subvention au transport adapté (PTSA).

ADOPTÉE

9.12) ÉNERGIES RENOUVELABLES

Aucun point.

9.13) PLAN CLIMAT



9.13.1) ÉLABORATION DE LA DÉMARCHE D'ADAPTATION / ADJUDICATION

MRC14169/10/25

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond bénéficie d'un financement du MELCCFP dans le cadre du programme *Accélérer la transition climatique locale – Volet 1 (ATCL)* pour l'élaboration de son Plan Climat régional et que l'une des composantes clés de cette démarche est l'élaboration d'un plan d'adaptation aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT l'autorisation du conseil de la MRC pour l'obtention de soumissions professionnelles en vue de l'élaboration du plan d'adaptation aux changements climatiques de la MRC de Drummond, conformément aux exigences du MELCCFP et aux recommandations du guide méthodologique précité concernant l'élaboration du Plan Climat régional (MRC14063/05/25);

CONSIDÉRANT QUE le mode d'adjudication retenu est celui de l'appel d'offre public avec grille de pondération qualité-prix et qu'un avis d'appel d'offres public a été lancé en ce sens dans le système électronique d'appel d'offres publiques du gouvernement du Québec (SEAO);

CONSIDÉRANT QUE la MRC a reçu dix soumissions via ce processus, dont deux soumissions non conformes;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a évalué les soumissions reçues selon les critères qualitatifs définis dans les documents d'appel d'offres et que trois soumissions n'ont pas atteints le pointage minimal nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE, parmi les cinq soumissions ayant atteints le pointage minimal nécessaire, le soumissionnaire Les Services EXP inc. a obtenu le meilleur pointage final après pondération des critères qualitatifs et du prix soumis;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'analyse des soumissions recommande l'adjudication du contrat au soumissionnaire conforme, soit Les Services EXP inc., au montant de 56 465 \$, plus les taxes applicables, conformément au devis d'appel d'offres publiques et de l'offre de service reçue le 18 septembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE les crédits nécessaires sont disponibles dans le cadre du budget attribué au programme ATCL – Volet 1;

Il est proposé par Gilles Beauregard
Appuyé par Sylvain Jutras
ET RÉSOLU

D'ADJUGER le contrat pour l'élaboration du plan d'adaptation aux changements climatiques de la MRC de Drummond à la firme Les Services EXP inc. au montant de 56 465 \$, plus les taxes applicables, conformément au devis d'appel d'offres publique et de l'offre de services reçue le 18 septembre 2025.

D'AUTORISER le directeur général à signer, pour et au nom de la MRC de Drummond, les documents requis, le cas échéant, afin de débiter le contrat.

D'AUTORISER les paiements sur réception des factures à même l'aide financière reçue dans le cadre du programme ATCL – Volet 1.

ADOPTÉE

9.13.2) COMITÉ DE PILOTAGE DU PLAN CLIMAT / NOMINATIONS



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

MRC14170/10/25

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond a amorcé l'élaboration de son Plan Climat, en conformité avec les orientations du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP);

CONSIDÉRANT QUE l'élaboration de ce Plan Climat implique une démarche structurée comprenant un diagnostic territorial, la mobilisation des acteurs, la priorisation des enjeux, et la définition d'un plan d'action climatique adapté aux réalités locales;

CONSIDÉRANT QUE la constitution d'un comité de pilotage, d'environ 15 membres a fait l'objet d'une adoption au conseil du 11 juin 2025 (*MRC14089/06/25*);

CONSIDÉRANT QUE des invitations ont été transmises aux personnes jugées essentielles à la représentativité du comité de pilotage;

Il est proposé par Stéphanie Lacoste
Appuyé par Stéphane Dionne
ET RÉSOLU

DE NOMMER les personnes dont les noms et titres apparaissent au tableau joint en tant que membres du comité de pilotage.

DE FIXER la durée du mandat du comité à compter du 15 octobre 2025 jusqu'à l'adoption officielle du Plan climat, prévue d'ici mars 2027, avec possibilité de prolongation selon les besoins.

ADOPTÉE

10. SÉCURITÉ INCENDIE

10.1) RAPPORT D'ACTIVITÉS DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE DU 25 JUIN 2025

Le rapport d'activités du comité de sécurité publique ayant eu lieu le 25 juin 2025 est déposé. Il n'y a aucune question.

10.2) RAPPORT D'ACTIVITÉS DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE DU 23 SEPTEMBRE 2025

Le rapport d'activités du comité de sécurité publique ayant eu lieu le 23 septembre 2025 est déposé. Il n'y a aucune question.

11. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL, CULTUREL

11.1) RAPPORT D'ACTIVITÉS DU COMITÉ RURALITÉ DU 16 SEPTEMBRE 2025

Le rapport d'activités du comité de la ruralité ayant eu lieu le 16 septembre 2025 est déposé. Monsieur Jean-Guy Hébert en fait la lecture. Il n'y a aucune question.

11.2) RAPPORT D'ACTIVITÉS DU COMITÉ CULTUREL DU 30 SEPTEMBRE 2025

Le rapport d'activités du comité culturel ayant eu lieu le 30 septembre 2025 est déposé. Madame Luce Daneau en fait la lecture. Il n'y a aucune question.



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

11.3) COMITÉ D'INVESTISSEMENT COMMUN / NOMINATION

MRC14171/10/25

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond est responsable du Fonds local d'investissement et du Fonds local de solidarité (FLS) sur son territoire lui étant attribués via entente avec Fonds locaux de solidarité FTQ;

CONSIDÉRANT QUE la gestion des fonds FLI et FLS est déléguée par la MRC à Drummond Économique via entente;

CONSIDÉRANT QU'un comité d'investissement commun (CIC) est en place pour superviser l'usage de ces fonds;

CONSIDÉRANT QUE la composition du CIC doit respecter l'entente entre la MRC et Fonds locaux de solidarité FTQ et qu'un des postes était devenu vacant;

CONSIDÉRANT QUE le 4 septembre 2025 Drummond Économique a soumis une recommandation de composition du CIC à la MRC afin de combler le poste vacant;

Il est proposé par Nathacha Tessier
Appuyé par Benoît Yergeau
ET RÉSOLU

DE CONFIRMER la nomination de monsieur Gabriel Lauzière en tant que membre du comité d'investissement commun des fonds FLI et FLS au siège réservé à une personne provenant du milieu socioéconomique (Socioéconomique 3).

ADOPTÉE

11.4) PROGRAMME D'APPUI AUX COLLECTIVITÉS (PAC), PHASE 2 / DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE / AUTORISATION DE DÉPÔT

MRC14172/10/25

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond a signé une convention d'aide financière relative à l'élaboration d'un plan d'action en matière d'attraction, d'intégration citoyenne, d'établissement durable et de pleine participation des personnes immigrantes et d'autres minorités ethnoculturelles avec le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI);

CONSIDÉRANT QUE la convention d'aide financière a été signée en décembre 2024 et couvre la période du 1er novembre 2024 au 1er novembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond souhaite poursuivre en mettant en œuvre ce plan d'action visant à favoriser l'attraction, l'intégration et l'établissement durable des personnes immigrantes et d'autres communautés ethnoculturelles;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'aide financière triennale au montant maximal de 500 000 \$ peut être faite au PAC pour la phase 2 du volet 1 consistant à l'élaboration des activités prévues dans le plan d'action pour une période maximale de trois (3) ans incluant la participation financière de 50 % de la part de la MRC (250 000 \$);

CONSIDÉRANT QUE le plan d'action fut adopté par le conseil lors de sa séance du 10 septembre 2025 (*MRC14147/09/25*);

Il est proposé par Éric Émond
Appuyé par Guy Lavoie
ET RÉSOLU



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

D'AUTORISER le dépôt d'une demande d'aide financière au Programme d'appui aux collectivités 2025-2028 pour la mise en œuvre du plan d'action en immigration de la MRC de Drummond au montant 37 530 \$, couvrant 50 % des dépenses admissibles sur un total de 75 060 \$.

D'AUTORISER la participation financière de la MRC de Drummond au montant de 37 530 \$ pour la mise en œuvre du plan d'action représentant 50 % des dépenses admissibles des 3 années de mise en œuvre du plan (2025 à 2028).

D'AUTORISER la préfète et le directeur général à signer, pour et au nom de la MRC de Drummond, tout document relatif à cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE

11.5) GRANDE SEMAINE DES TOUT-PETITS / DÉCLARATION

MRC14173/10/25

CONSIDÉRANT QUE du 17 au 23 novembre prochain aura lieu la 10^e édition de la Grande Semaine des tout-petits (GSTP);

CONSIDÉRANT QUE tous les tout-petits devraient pouvoir jouir de conditions de vie leur permettant de développer leur plein potentiel;

CONSIDÉRANT QUE cette semaine se tient sous le thème « **10 ans d'ascension et encore tant à gravir!** Ensemble, offrons à chaque tout-petits les moyens d'atteindre son sommet »;

CONSIDÉRANT QUE la Grande semaine des tout-petits vise notamment à :

- Informer sur l'état de bien-être des tout-petits;
- Sensibiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société aux bienfaits et aux retombées de mesures et d'actions collectives en petite enfance et en périnatalité;
- Mobiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société sur l'importance d'agir tôt;
- Briser les silos pour mieux joindre les familles isolées, du début de la grossesse jusqu'à l'âge de 5 ans;
- Mettre en place des conditions assurant le succès de la mise en œuvre de programmes ou de politiques publiques favorables au développement des tout-petits et de leur famille.

CONSIDÉRANT QUE les instances municipales sont les plus proches des familles et ont donc un impact tangible sur leur qualité de vie et leur bien-être, en prenant des décisions qui ont une incidence directe sur les enfants de tout âge;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond désire montrer son appui au Collectif petite enfance;

Il est proposé par Benoît Yergeau
Appuyé par Sylvie Laval
ET RÉSOLU

DE PROCLAMER la semaine du 17 au 23 novembre 2025 la 10^e édition de la Grande Semaine des tout-petits sous le thème « **10 ans d'ascension et encore tant à gravir!** Ensemble, offrons à chaque tout-petits les moyens d'atteindre son sommet » et d'inviter les citoyennes et les citoyens, peu importe leur milieu, leur rôle ou leur statut, à tout mettre en



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

œuvre pour afin de faire de la petite enfance une véritable priorité de société et de valoriser l'importance des droits des enfants.

DE PROCÉDER au lever du drapeau thématique de la Grande semaine des tout-petits le lundi 17 novembre 2025, qui marquera le début des festivités de la GSTP.

ADOPTÉE

12. RESSOURCES HUMAINES

Aucun point.

13. CORRESPONDANCE

13.1) LISTE DE CORRESPONDANCE

La liste de correspondance est déposée. Il n'y a aucune question.

14. DIVERS

14.1) FIN DE MANDAT DU CONSEIL

La parole est laissée aux membres du conseil désirant s'exprimer à l'occasion de la fin de leur mandat respectif. Monsieur Jean-Guy Hébert, madame Stéphanie Lacoste ainsi que monsieur Sylvain Cormier s'adressent à tour de rôle aux membres. Madame Line Fréchette profite également de l'occasion pour souligner le travail accompli par toutes et tous au courant de ce dernier mandat.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y a aucune question.

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

MRC14174/10/25

L'ordre du jour ayant été épuisé et aucune autre proposition n'étant faite,

Il est proposé par Jean-Guy Hébert
Appuyé par Stéphanie Lacoste
ET RÉSOLU

QUE le conseil lève la présente séance.

ADOPTÉE

LA SÉANCE EST LEVÉE À 20 H 25.

Line Fréchette
Préfète

John Husk
Directeur général et greffier-trésorier

La signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par la personne à la préfecture de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.